

Rapport 3-2 Avis sur Expérimentation dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Formation - Recherche Rapporteur : Christian Hamonic	Séance plénière Lundi 12 décembre 2016

Le présent rapport propose de soutenir un projet de lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme porté par Formagraph, centre de formation bisontin spécialisé dans la communication graphique et multimédia. En France, 7 % des actifs sont considérés comme illettrés, soit environ 2 500 000 personnes, dont 51 % occupent un emploi. Le projet présente donc un enjeu social mais aussi économique. Le projet, nommé Imagana, est un module de formation ludique (« serious game ») en rupture avec les codes traditionnels de la formation. Son coût total est de 51 700 euros HT, la Région étant sollicitée à hauteur de 40 800 euros (7 200 euros pour la formation des référents et 33 600 euros pour le tutorat à distance).

Le CESER rappelle ses travaux antérieurs sur le sujet de l'illettrisme, dont un travail de fond en Bourgogne qui permet de rendre le présent avis. L'ex CESER Bourgogne a réalisé un suivi de ses nombreux travaux sur l'illettrisme depuis 2008¹.

Il **considérerait** comme **indispensable**, face à la demande sociale croissante de compétence et de qualification, **d'améliorer la lutte contre l'illettrisme à travers une démarche transversale et concertée entre pouvoirs publics, entreprises et société civile** : « La lutte contre l'illettrisme doit s'inscrire dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation ainsi que les projets d'aménagement du territoire et de développement des entreprises » (rapport de 2008 page 6).

Le cœur de l'action demeure néanmoins la « **prévention de l'échec scolaire** » pour lequel le CESER recensait des initiatives telles que les parenthèques, ou les pré-écoles.

Le CESER préconisait de confier le pilotage de la politique au niveau de l'État en associant étroitement tous les échelons de collectivités mais aussi de développer la prise en compte du phénomène dans les entreprises (plan de formation, sensibilisation des partenaires sociaux au sein des entreprises) **et au sein des OPCA.**

Le CESER Bourgogne Franche-Comté a pu constater les progrès accomplis dans les domaines de la coordination, de la détection, de la prévention et de la remédiation de l'illettrisme. Pour marquer son intérêt, il a été le 1er des CESER en France à signer la Charte nationale proposée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Sur le dossier présenté, à savoir le soutien au projet Imagana porté par Formagraph, **le CESER soulève de nombreuses interrogations**, dont la viabilité économique et financière du porteur. **Il relève dans la convention une certaine faiblesse en termes d'évaluation** (quid d'une évaluation externe et indépendante par exemple ?) Enfin, il se fait le **relais des craintes exprimées par les acteurs des plateformes régionales de lutte contre l'illettrisme** : **quelle pérennité de ces plateformes, quel avenir des bénévoles et de leurs actions ?**

Pour ces raisons et ces incertitudes, le CESER émet un avis défavorable sur le rapport présenté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de la CFDT, 1 MEDEF et URIS).

(1) Rapport réalisés en 1982, en 1992, en 2002 (« l'illettrisme en Bourgogne », rapporteur Nelly Hollinger) et en 2008 (« la lutte contre l'illettrisme », rapporteur Daniel Eveilleau).